

Gazon de graminées




Fongicide alliant deux matières actives systémiques, qui procure une protection complète et durable pour un contrôle fiable des maladies fongiques.

DESCRIPTION

Deux matières actives différentes :

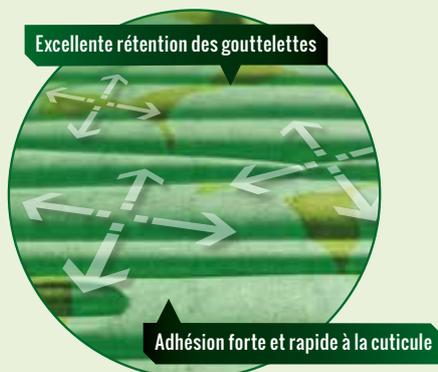
ASCERNITY est un fongicide systémique, composé de deux matières actives complémentaires : le Solatenol et le Difénoconazole. Associer deux matières actives aux modes d'action complémentaires permet de cibler le pathogène à des stades différents et ainsi obtenir un meilleur contrôle des maladies. Il permet de contrôler le développement des maladies fongiques tout au long de la saison, soit par une action préventive durable soit par une action de choc curative.

Une nouvelle famille chimique et un nouveau mode d'action :

La famille chimique des SDHI est nouvelle sur le marché des gazons sportifs. Elle apporte un mode d'action totalement inconnu des pathogènes. En terme d'efficacité et de lutte contre les résistances, c'est un atout majeur.

Une formulation optimisée :

La formulation de ASCERNITY a été optimisée pour créer une protection qui enrobe la surface des feuilles et qui se déplace uniformément à travers les cellules pour contrer la maladie encore active dans la plante.



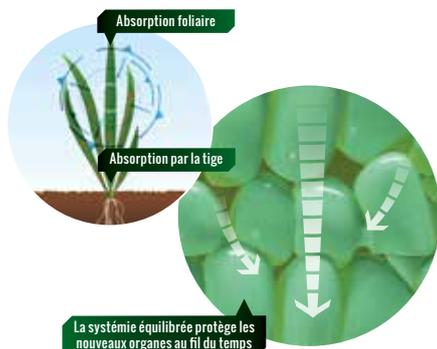
BÉNÉFICES PRODUIT

Un fongicide préventif

Le solatenol migre lentement dans la plante et reste très fortement lié à la cuticule cireuse. Cette propriété, couplée à son mode d'action, lui confère une efficacité dans la durée.

Couplé à une action de choc

Le difénoconazole a une activité préventive, curative et éradicante. Il est rapidement absorbé par la plante et transporté dans le xylème par systémie ascendante. Il atteint rapidement les sites infectés par le pathogène et stoppe son développement.



ZOOM TECHNIQUE - MODE D'ACTION

ASCERNITY est composé de deux matières actives issues de deux familles chimiques différentes :

➤ Solatenol : Matière active issue de la famille chimique des SDHI.

Le pathogène fongique produit sa propre énergie cellulaire, nécessaire à son développement au sein de la plante, dans ses mitochondries en utilisant le glucose de la plante hôte pour fabriquer de l'acide succinique. Cet acide se fixe sur une enzyme appelée Complexe II Siccinate déshydrogénase pour produire de l'acide fumarique qui est ensuite libéré pour continuer le processus de création d'énergie. Le Solatenol vient se fixer avec l'enzyme Complexe II empêchant ainsi la production d'énergie au sein du pathogène. Celui-ci n'est alors plus capable de se développer et meurt.

Le Solatenol se lie fortement à la couche cireuse de la plante et pénètre lentement dans le tissu du végétal. Il se déplace ensuite par mouvement translaminaire au sein des tissus de la feuille puis par mouvement systémique au sein de la plante.

➤ Difénoconazole : Matière active issue de la famille des triazoles

Il agit comme inhibiteur de la biosynthèse des stérols (IBS) au niveau de la C14-déméthylase (IDM).

CARTE D'IDENTITÉ

Matières actives	Quantité MA / L	FRAC	Dose	Quantité MA / Ha	Nombre d'applications
Benzovindiflupyr (Solatenol™)	23,6 g/L	7	3 L/Ha	70,8 g / Ha	2 par an Avec un intervalle minimum de 14 jours
Difénoconazole	78,8 g/L	3		236,4 g/L	
Usage			Cibles		
Gazon de graminées établi Greens et tees de golf uniquement			<ul style="list-style-type: none"> • Fusarioses • Anthracnose(s) • Complexe à helminthosporioses • Dollar Spot 		
Fractionnement : NON		DR : 24h	ZNT : 5m	A l'abri du lessivage 1h	Conditionnement : 3L



Art of Application

ÉTALONNER | PULVÉRISER | CONSIGNER | PERFORMER

- Traiter sur une végétation non mouillée par la pluie ou la rosée.
- Ne pas déclencher d'irrigation dans la demi-journée suivant l'application.
- Ne pas traiter en période de gel nocturne ou en cas de forte chaleur > 25 °C.
- Stocker selon les règles en vigueur dans un local phyto hors gel.



- Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la loi en vigueur sur les mélanges.
- ASCERNITY a été testé et formulé pour délivrer un niveau d'efficacité optimale en utilisant des volumes de bouillie allant de 125 à 500 L/Ha.
- **Une pulvérisation maîtrisée pour une efficacité optimale**, nous recommandons d'appliquer le produit à l'aide des buses Syngenta XC, 025 ou 04 selon vos pratiques.

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr - N° d'appel en cas d'urgence 0 800 803 264 - Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

Attention - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ASCERNITY™ - AMM N° 2180123 - Composition : 78,8 g/l difénoconazole * + 23,6 g/l benzovindiflupyr ** - P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. ™ Marque d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.